

CCP Référent santé, sécurité au travail et environnement

RS5995 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	340
Formacode(s)	42866
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/04/2022
Date d'échéance	25/04/2025

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018**Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie**<https://www.observatoire-metallurgie.fr/>

Partenaires habilités

37 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 36 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFOREST	34317059300101	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300119	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300135	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300150	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200146	Former et organiser l'évaluation
AFPI ITIBANOR	78071405100056	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400079	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400095	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400129	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FORMATION POUR L'INDUSTRIE	44535705600081	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 37 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5995-ccp-referent-sante-securite-au-travail-et-environnement/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La mission du référent santé sécurité au travail et environnement consiste à faire remonter toutes les situations à risques dans les 3 champs santé, sécurité et environnement, à les formaliser et évaluer leur niveau de risque, puis à proposer des actions de prévention en associant le personnel concerné. Enfin le référent effectue le suivi de leur mise en œuvre sur le terrain et vérifie leur efficacité.

Sur le champ de la santé : le correspondant identifie et fait remonter les situations à risque pouvant impacter la santé des salariés (santé physique ou mentale) pour cela il est à l'écoute des parties prenantes, il formalise les situations à risque, propose des actions de prévention à l'employeur notamment pour faire évoluer le document unique

d'évaluation des risques. Dans le cadre de sa mission il peut être amené à participer à des actions de sensibilisation ou produire des documents d'information ou des consignes par exemple.

Sur le champ de la sécurité au travail : le correspondant identifie sur le terrain avec les salariés des situations professionnelles pouvant générer des risques potentiels ou constatés, il formalise ces constats, les évalue, propose avec les personnes concernées des actions concrètes d'amélioration, de prévention. Ces remontées à destination de l'employeur permettent également de faire évoluer le document unique.

Sur le champ de l'environnement : le correspondant identifie les sources ou situations pouvant générer une pollution (du sol, de l'air, de l'eau), il constate les situations, les formalise et les fait remonter pour associer les services supports et expert du domaine. Il participe à l'évaluation des risques et impacts en lien avec les risques environnementaux et travaille avec les experts à la mise en place d'actions qu'il peut être amené à intégrer au plan d'actions qu'il suit.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétence 1 : Evaluer les risques liés à la santé, sécurité, environnement

- Identifier les situations à risque pour la SSE aux postes de travaux
- Analyser le degré des risques et les causes d'incidents ou d'accidents.
- Réagir face à une situation à risque.

Compétence 2 : Mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la démarche de prévention SSE.

- Identifier des pistes d'amélioration dans le domaine SSE.
- Contribuer à la mise en place des consignes et modes opératoires SSE.
- Mener des actions de sensibilisations et de communication visant à la prévention des risques SSE.

Compétence 3 : Suivre la réalisation de plans d'actions visant à la maîtrise et la prévention des risques SSE.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse à toute personne qui souhaite développer leurs compétences dans le domaine de la prévention de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement.

Ces compétences visent à développer la prévention des risques par l'observation et la remontée des situations à risques dans les domaines SSE, de les évaluer pour prioriser les actions et suivre leur mise en œuvre. Ces compétences sont principalement en lien avec de la méthodologie pour aider les salariés développer une démarche de prévention.

Le candidat devra à partir des situations rencontrées dans un cadre professionnel en s'appuyant sur les éléments recueillis, les documents applicables tels que le DUER, les documents émis par les IRP analyser et évaluer les risques dans le champ de la SSE.

Pour cela il devra identifier les situations à risques en s'appuyant sur des observations, visites et échanges avec les personnes concernées en déduire les effets, les causes et conséquences. Il devra évaluer en fonction de l'importance du risque les priorités d'actions, les actions immédiates à mettre en place en sollicitant les responsables, experts du domaine. Il devra également proposer des actions, des procédures ou des modes opératoires, de même diffuser des informations de sensibilisation visant à prévenir les risques.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

- D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.
- D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique

paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	25/04/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/04/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7251

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Référent santé, sécurité au travail et environnement (SSE) | L'Observatoire de la Métallurgie (observatoire-metallurgie.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5995/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	83 %
Période	05/2023 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	15 516 €
Coût moyen par dossier	2 586 €
Durée moyenne	43 h
Période	03/2023 – 04/2025
France compétences	88 %
Entreprise	10 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.